

## Compte-rendu du conseil d'école du 05/11/19

**Date** : 05/11/19

**Durée** : 2h

### **Enseignants présents :**

- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| - C. Charrier CPA | - I. Grange CE2B    |
| - C. Lancre CPB   | - E. Marcelin CM1A  |
| - F. Karoyan CE1A | - M. Bloquet CM1B   |
| - A.M Michon CE1B | - Mme Papazian CE2C |
| - I. Fiquet CE2A  | - C. Lafite CM2A    |
| - S. Petit CE2C   | - K. Leinen CM2B    |
| - A. Guyot BD     | - C. Marquand Rased |

### **Représentants de parents d'élèves :**

Pour la FCPE : Mme Pecqueur, Mme Masset, Mme Billet, Mme Feillet

Pour l'API : Mme Foucart , Mme Ahoua, Mme Marouzé

### **Représentants de la Municipalité :**

C. Chabrier adjointe au maire aux affaires scolaires et à la petite enfance.

### **Absents excusés :**

O. Hodges Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan

A. Parent , psychologue scolaire – Mme Bachoffer , maître G du RASED

### **Ordre du jour :**

- 1) Le conseil d'école : attributions et fonctionnement. Examen et validation du règlement intérieur.
- 2) Bilan de la coopérative scolaire.
- 3) Projet d'école 2019.
- 4) Missions de l'enseignant remplaçant rattaché à l'école.
- 6) Questions diverses transmises.

### **1) Attributions et fonctionnement du conseil d'école**

- **Son cadre institutionnel** : rappel de sa durée de constitution, la fréquence de ses réunions, sa composition, de la distinction entre voix délibératives et voix consultatives.
- **Ses attributions** : énumération des points sur lesquels le conseil d'école peut être informé, consulté, et sur lesquels il peut donner son accord et être décisionnaire.
- **Son fonctionnement interne** : procédure d'invitation, de soumission du compte-rendu et de sa diffusion une fois validé.

#### ● **Validation du règlement intérieur 2019/2020 :**

Aucune modification n'est proposée par les enseignants, les représentants de parents d'élèves et la commune.

Le règlement intérieur est donc soumis au vote. Il est validé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site de l'école, les familles en seront avisées par le biais du cahier de liaison qui devra être signé pour attester de sa prise de connaissance.

## **2) Bilan de la coopérative scolaire.**

Bilan de l'année 2018 – 2019.

Les recettes se sont élevées à 6 932.25€ incluant la subvention de la caisse des écoles à hauteur de 1 031,25€, la recette de la kermesse de juin 2018, les dons des familles et le bénéfice de la vente des photographies.

Les dépenses se sont élevées à 5 518.66€ se répartissant ainsi : 4 966.31€ alloués aux activités pédagogiques dont les sorties scolaires, le solde représentant l'adhésion et l'assurance auprès de l'OCCE ainsi que l'achat de partitions pour l'intervenante musique.

## **3) Le projet d'école**

Présentation de la nouvelle maquette académique :

### **● Ses objectifs**

- Prendre en compte la diversité des situations dans lesquelles l'enfant évolue.
- Contribuer à développer le sens de la responsabilité, l'implication effective de chacun des membres de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative.
- Etablir une cohérence à l'intérieur de l'école, du réseau éducatif local et dans les relations avec les différents partenaires impliqués ->Coordonner et intégrer l'ensemble des actions.
- Synthétiser les priorités définies par l'équipe enseignante et préciser les orientations retenues.

### **● Les 4 pôles du projet d'école:**

Ils représentent les priorités de l'école de la République

- Ambition pour tous et excellence
- Bien être pour tous : élèves – enseignants – parents...
- Cultures et citoyenneté responsable
- Equité et inclusion pour tous et pour chacun

Ces 4 pôles ne sont pas hiérarchisés entre eux. Ils feront l'objet d'une réflexion annuelle supposant pour chacun, un diagnostic, un plan d'amélioration et une évaluation.

### **● Les objectifs prioritaires retenus cette année sont :**

**Pôle bien être pour tous:** Etablir des règles et sanctions communes avec le périscolaire au sein de l'école ; harmoniser les actions relatives à la gestion des élèves à problème comportemental.

**Pôle cultures et citoyenneté responsable :**Augmenter l'exposition à la culture en partenariat avec le périscolaire ; développer la capacité d'observation, de description et d'analyse d'œuvres artistiques.

**Pôle équité et inclusion pour tous et pour chacun :** Améliorer la connaissance sur les différents dys et les élèves à besoins particuliers. Disposer d'outils et de ressources communes.

**Le pôle ambition pour tous et excellence** sera rédigé après réception et analyse des résultats des évaluations CP – CE1 et 6<sup>ème</sup>.

## **4) Protocole de gestion du personnel remplaçant rattaché à l'école**

Présentation du protocole incluant, par ordre de priorités dans les missions données :

- Une aide pédagogique pouvant prendre la forme d'une co-intervention en classe, de la prise en charge de petits groupes d'élèves et de l'aide à la préparation d'outils et d'activités pédagogiques.
- Une aide administrative, notamment sur les temps forts de l'année : préparation des élections de représentants de parents d'élèves, gestion des différentes collectes, gestion des appels téléphoniques, des sorties et retours de prises en charge extérieures, aide à la surveillance.

## **5) Questions diverses transmises**

### **- Vente de chocolats :**

L'opération sera reconduite cette année. L'année dernière elle a permis de financer, en partie, un spectacle de Noël bilingue qui profitera à toutes les classes de l'école.

**- Travaux liés à la construction de l'ascenseur :**

Le délai annoncé à ce jour pour la fin des travaux est février 2020. Une réunion entre les services techniques, la mairie et l'équipe enseignante a eu lieu afin d'organiser, au mieux, ces différentes interventions. Il a été décidé de transférer la classe de Mme Lancre temporairement dans la BCD, sa classe habituelle ayant été fortement impactée par le bruit.

**- Opération vêtements orphelins :**

Il est convenu d'organiser cette opération le 20/12 dans le bâtiment préfabriqué de l'école. Les vêtements restant à l'issue de cette opération seront transmis à des associations.

**- Restauration scolaire : Loi EGALIM**

Suite à la commission menus de ce début d'année, des interventions de M. Plichon d'Yvelines restauration, seront proposées aux classes qui le souhaitent. Un programme détaillé de ces interventions sera transmis à l'école.

**- Diagnostic de qualité d'air :**

La FCPE souhaite savoir si des tests d'air incluant le taux de composés organiques volatiles, taux de CO2 dans les classes ont été réalisés. Cette question sera transmise aux services techniques.

**- Diffusion de documents :**

Il est demandé de concerter ses demandes afin que tous les documents liés à une même opération soient donnés en même temps et suffisamment à l'avance.

Il est également rappelé que ces demandes doivent être centrées sur le scolaire, les autres demandes devant être transmises via le périscolaire.

**Dates des prochains conseils :** mardi 17 mars

mardi 16 juin